

Procès-verbal

DEUXIÈME SESSION DE LA DIX-NEUVIÈME ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

28 août 2023

Sous la présidence de M. Frederick Blake Jr., la séance en format hybride est ouverte à 13 h 30.

Par décret de la commissaire des Territoires du Nord-Ouest, la séance a lieu à l'extérieur de la capitale, à Inuvik. Conformément à la règle 10.1, la séance a lieu en format hybride.

Conformément à la règle 10.1(2), le président autorise la participation à distance des députés de Deh Cho, de Frame Lake, de Great Slave, de Hay River Nord, de Hay River Sud, de Kam Lake, de Monfwi, de Nahendeh, de Nunakput, de Range Lake, de Sahtú, de Thebacha, de Tu Nedhé-Wiilideh, de Yellowknife Centre, de Yellowknife Nord et de Yellowknife Sud.

Présence des députés

Présents : Député de Deh Cho, député de Frame Lake, députée de Great Slave, député de Hay River Nord, député de Hay River Sud, députée d'Inuvik Boot Lake, députée d'Inuvik Twin Lakes, députée de Kam Lake, députée de Monfwi, député de Nahendeh, député de Nunakput, députée de Range Lake, députée de Sahtú, députée de Thebacha, député de Tu Nedhé-Wiilideh, députée de Yellowknife Centre, député de Yellowknife Nord, députée de Yellowknife Sud.

Absents : Aucun

Le président informe la Chambre que, conformément à la règle 10.5(2), un ordre du jour spécial a été publié pour assurer le bon fonctionnement de la Chambre, reflétant le désir des députés de tenir une séance axée sur les affaires.

Le président informe la Chambre qu'il a reçu la lettre suivante de la commissaire Margaret Thom :

Monsieur le Président,

Je tiens à vous informer que je recommande à l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest l'adoption de la *Loi de 2024-2025 sur les crédits (dépenses d'infrastructure)* et de la *Loi n° 2 de 2023-2024 sur les crédits supplémentaires (dépenses de fonctionnement)* durant la deuxième session de la 19^e Assemblée législative.

Par ailleurs, le président signale que, conformément à la règle 3.5(1), la députée de Monfwi souhaite présenter une motion visant à tenir un débat d'urgence afin de demander au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest de veiller à ce que les gouvernements autochtones participent à la réponse du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest pour mettre fin à la situation d'urgence provoquée par les feux de forêt. Habituellement, un député présente la motion visant à tenir un débat d'urgence à la fin de la période des questions orales. Toutefois, l'ordre du jour spécial ne prévoit pas de questions orales. Conformément à la règle 10.5(2), et afin d'équilibrer les privilèges de la députée et de l'Assemblée, le président a demandé que la motion visant à tenir un débat d'urgence soit examinée après la troisième lecture des projets de loi.

Dépôt de documents

- 967-19(2) Budget supplémentaire des dépenses de fonctionnement n° 2 pour 2023-2024. Document déposé par la ministre des Finances.
- 968-19(2) Réponse du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest à la motion 74-19(2) : Examen de l'approche de perception d'Habitation TNO sous l'optique de la réconciliation. Document déposé par le leader du gouvernement à l'Assemblée.
- 969-19(2) Réponse du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest à la motion 77-19(2) : Examen des politiques et des procédures sur les baux de terres territoriales. Document déposé par le leader du gouvernement à l'Assemblée.
- 970-19(2) Réponse du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest au rapport de comité 40-19(2) : Rapport sur l'examen du projet de loi 61, *Loi modifiant la Loi sur le protecteur du citoyen*. Document déposé par leader du gouvernement à l'Assemblée.
- 971-19(2) Réponse du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest au rapport de comité 50-19(2) : Renforcer le soutien aux collectivités, élever la voix des jeunes : Recommandations sur la prévention du suicide. Document déposé par le leader du gouvernement à l'Assemblée.

972-19(2) Réponse du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest au rapport de comité 51-19(2) : Rapport sur la représentation autochtone au sein de la fonction publique des Territoires du Nord-Ouest. Document déposé par le leader du gouvernement à l'Assemblée.

Étude en comité plénier de projets de loi et d'autres affaires

La députée d'Inuvik Twin Lakes (présidente du Comité plénier) signale que le Comité plénier a fait l'examen du document déposé 967-19(2), Budget supplémentaire des dépenses de fonctionnement n° 2 pour 2023-2024, et fait le point sur les progrès effectués, soit l'adoption d'une motion.

Motion du Comité plénier 467-19(2)

Le député de Frame Lake propose :

QUE soit conclu l'examen du document déposé 967-19(2), Budget supplémentaire des dépenses de fonctionnement n° 2 pour 2023-2024, et que ce document soit recommandé pour examen par l'Assemblée législative par l'entremise d'un projet de loi portant affectation de crédits.

La députée d'Inuvik Twin Lakes (présidente du Comité plénier) demande la tenue d'un vote par appel nominal. Voici les résultats de ce vote :

Pour : Deh Cho, Hay River Sud, Thebacha, Kam Lake, Frame Lake, Nunakput, Yellowknife Nord, Tu Nedhé-Wiilideh, Monfwi, Great Slave, Nahendeh, Yellowknife Sud, Sahtú, Range Lake, Inuvik Boot Lake, Yellowknife Centre, Hay River Nord (17)

Contre : Aucun (0)

Abstention : Aucun (0)

La motion est ADOPTÉE.

La députée d'Inuvik Twin Lakes, appuyée par la députée d'Inuvik Boot Lake, présente une motion d'adoption du rapport du Comité plénier. La motion est ADOPTÉE.

Avis de motion tendant à la première lecture de projets de loi

Projet de loi 97 *Loi visant à reporter le jour du scrutin pour l'élection générale de 2023*

Avis donné par la députée d'Inuvik Boot Lake.

Projet de loi 98 *Loi modifiant la Loi sur la gestion des urgences*

Avis donné par la députée de Monfwi.

Première lecture de projets de loi

Projet de loi 97 *Loi visant à reporter le jour du scrutin pour l'élection générale de 2023*

La députée d'Inuvik Boot Lake a obtenu le consentement unanime pour présenter le projet de loi 97, *Loi visant à reporter le jour du scrutin pour l'élection générale de 2023*.

Conformément à la règle 8.2(3), le projet de loi 97 est réputé lu une première fois et prêt pour une deuxième lecture.

Projet de loi 98 *Loi modifiant la Loi sur la gestion des urgences*

La députée de Monfwi a obtenu le consentement unanime pour présenter le projet de loi 98, *Loi modifiant la Loi sur la gestion des urgences*.

Conformément à la règle 8.2(3), le projet de loi 98 est réputé lu une première fois et prêt pour une deuxième lecture.

Projet de loi 99 *Loi n° 2 de 2023-2024 sur les crédits supplémentaires (dépenses de fonctionnement)*

La députée de Yellowknife Sud a présenté le projet de loi 99, *Loi n° 2 de 2023-2024 sur les crédits supplémentaires (dépenses de fonctionnement)*.

Conformément à la règle 8.2(3), le projet de loi 99 est réputé lu une première fois et prêt pour une deuxième lecture.

Deuxième lecture de projets de loi

Projet de loi 97 *Loi visant à reporter le jour du scrutin pour l'élection générale de 2023*

Conformément à la règle 8.2(2), la députée d'Inuvik Boot Lake a obtenu le consentement pour faire passer le projet de loi 97, *Loi visant à reporter le jour du scrutin pour l'élection générale de 2023*, en deuxième lecture.

La députée d’Inuvik Boot Lake, appuyée par la députée de Kam Lake, propose d’entreprendre la deuxième lecture du projet de loi 97, *Loi visant à reporter le jour du scrutin pour l’élection générale de 2023*. Conformément à la règle 10.3(1), on a procédé à un vote par appel nominal. Voici les résultats de ce vote :

Pour : Inuvik Twin Lakes, Deh Cho, Hay River Sud, Thebacha, Kam Lake, Frame Lake, Nunakput, Yellowknife Nord, Tu Nedhé-Wiilideh, Monfwi, Great Slave, Nahendeh, Yellowknife Sud, Sahtú, Range Lake, Inuvik Boot Lake, Yellowknife Centre, Hay River Nord (18)

Contre : Aucun (0)

Abstention : Aucun (0)

La motion est ADOPTÉE.

La députée d’Inuvik Boot Lake a obtenu le consentement unanime pour déroger à la règle 8.2(7) et faire passer le projet de loi 97, *Loi visant à reporter le jour du scrutin pour l’élection générale de 2023*, directement en troisième lecture.

Projet de loi 98 *Loi modifiant la Loi sur la gestion des urgences*

Conformément à la règle 8.2(2), la députée de Monfwi a obtenu le consentement pour porter le projet de loi 98, *Loi modifiant la Loi sur la gestion des urgences*, en deuxième lecture.

La députée de Monfwi, appuyée par la députée de Great Slave, propose d’entreprendre la deuxième lecture du projet de loi 98, *Loi modifiant la Loi sur la gestion des urgences*. Conformément à la règle 10.3(1), on a procédé à un vote par appel nominal. Voici les résultats de ce vote :

Pour : Inuvik Twin Lakes, Deh Cho, Hay River Sud, Kam Lake, Frame Lake, Yellowknife Nord, Tu Nedhé-Wiilideh, Monfwi, Great Slave, Yellowknife Sud, Sahtú, Range Lake, Inuvik Boot Lake, Hay River Nord (14)

Contre : Thebacha, Nunakput, Nahendeh, Yellowknife Centre (4)

Abstention : Aucun (0)

La motion est ADOPTÉE.

La députée de Monfwi a demandé le consentement unanime pour déroger à la règle 8.2(7) et faire passer le projet de loi 98, *Loi modifiant la Loi sur la gestion des urgences*, en troisième lecture. Elle ne l'a pas obtenu.

Le projet de loi 98 est renvoyé au Comité permanent des opérations gouvernementales.

Projet de loi 99 *Loi n° 2 de 2023-2024 sur les crédits supplémentaires (dépenses de fonctionnement)*

La députée de Yellowknife Sud, appuyée par le député de Nahendeh, propose que le projet de loi 99, *Loi n° 2 de 2023-2024 sur les crédits supplémentaires (dépenses de fonctionnement)*, soit lu une deuxième fois. Conformément à la règle 10.3(1), on a procédé à un vote par appel nominal. Voici les résultats de ce vote :

Pour : Inuvik Twin Lakes, Deh Cho, Hay River Sud, Thebacha, Kam Lake, Frame Lake, Nunakput, Yellowknife Nord, Tu Nedhé-Wiilideh, Monfwi, Great Slave, Nahendeh, Yellowknife Sud, Sahtú, Range Lake, Inuvik Boot Lake, Yellowknife Centre, Hay River Nord (18)

Contre : Aucun (0)

Abstention : Aucun (0)

La motion est ADOPTÉE.

Troisième lecture de projets de loi

Projet de loi 97 *Loi visant à reporter le jour du scrutin pour l'élection générale de 2023*

Conformément à la règle 8.2(2), la députée d'Inuvik Boot Lake a obtenu le consentement pour faire avancer le projet de loi 97, *Loi visant à reporter le jour du scrutin pour l'élection générale de 2023*, en troisième lecture.

La députée d'Inuvik Boot Lake, appuyée par la députée de Kam Lake, propose d'entreprendre la troisième lecture du projet de loi 97, *Loi visant à reporter le jour du scrutin pour l'élection générale de 2023*.

Conformément à la règle 10.3, on a procédé à un vote par appel nominal. Voici les résultats de ce vote :

Pour : Inuvik Twin Lakes, Deh Cho, Hay River Sud, Thebacha, Kam Lake, Frame Lake, Nunakput, Yellowknife Nord, Tu Nedhé-Wiilideh, Monfwi, Great Slave, Nahendeh, Yellowknife Sud, Sahtú, Range Lake, Inuvik Boot Lake, Yellowknife Centre, Hay River Nord (18)

Contre : Aucun (0)

Abstention : Aucun (0)

La motion est ADOPTÉE.

Projet de loi 99 *Loi n° 2 de 2023-2024 sur les crédits supplémentaires (dépenses de fonctionnement)*

La députée de Yellowknife Sud, appuyée par le député de Nahendeh, propose d'entreprendre la troisième lecture du projet de loi 99, *Loi n° 2 de 2023-2024 sur les crédits supplémentaires (dépenses de fonctionnement)*.

Conformément à la règle 10.3, on a procédé à un vote par appel nominal. Voici les résultats de ce vote :

Pour : Inuvik Twin Lakes, Deh Cho, Hay River Sud, Thebacha, Kam Lake, Frame Lake, Nunakput, Yellowknife Nord, Tu Nedhé-Wiilideh, Monfwi, Great Slave, Nahendeh, Yellowknife Sud, Sahtú, Range Lake, Inuvik Boot Lake, Yellowknife Centre, Hay River Nord (18)

Contre : Aucun (0)

Abstention : Aucun (0)

La motion est ADOPTÉE.

Motion

83-19(2) Débat d'urgence sur la réponse du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest pour mettre fin à la situation d'urgence actuelle liée aux feux de forêt

La députée de Monfwi, appuyée par la députée de Great Slave, propose :

QUE les affaires courantes de la Chambre soient mises de côté pour discuter de la demande faite au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest de veiller à ce

que les gouvernements autochtones participent à la réponse du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest pour mettre fin à la situation d'urgence actuelle liée aux feux de forêt.

Après avoir entendu le débat, le président déclare la motion irrecevable, comme la question a été renvoyée au Comité permanent des opérations gouvernementales sous la forme du projet de loi 98, *Loi modifiant la Loi sur la gestion des urgences*.

La motion est déclarée IRRECEVABLE.

Le président lève la séance à 16 h 48.



Monsieur Frederick Blake Jr.
Président de l'Assemblée législative



Monsieur Glen Rutland
Greffier de l'Assemblée législative